

Une brève histoire de la démographie

adaptation en français de „THE DEVELOPMENT OF DEMOGRAPHY“- de FRANK LORIMER
Chapitre 6. de „THE STUDY OF POPULATION“. P.M. HAUSER AND D.O. DUNCAN,
UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS, 1959— pages 124-166.

DEUXIÈME PARTIE :

LA DISPONIBILITÉ DES DONNÉES
DÉMOGRAPHIQUES DE BASE

pages {132}-{137}

{132}

LA DISPONIBILITÉ DES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DE BASE.

Les études démographiques requièrent de disposer de données dont le recueil mobilise des efforts importants et des coûts élevés. Certaines des caractéristiques spécifiques de ces données en facilitent cependant la collecte.

En premier lieu, les phénomènes démographiques primaires sont discrets et relativement dénués d'ambiguïté.

En second lieu, beaucoup des informations dont les démographes ont besoin, sont nécessaires pour d'autres usages plus immédiats.

Des recensements furent organisés à des fins administratives à Rome, en Chine, chez d'autres peuples de l'antiquité et au Moyen-Âge dans certains états européens. Au fur et à mesure de la diversification des fonctions de gouvernement dans le monde moderne, il devint nécessaire de disposer d'informations plus exactes et plus détaillées. Que la démographie ait acquis le statut de science est lié, sans doute dans une large mesure, à la disponibilité d'un vaste corpus de données adéquates et suffisamment exactes, produites en partie pour être utilisées à d'autres fins.

Les raisons premières de l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès résident principalement dans son utilité pour définir le statut et le rôle des individus dans une société, pour la transmission de la propriété par héritage, etc. Dans une grande variété de sociétés, l'enregistrement des naissances, mariages, décès, est le fait des familles, d'associations ou de communautés. La tenue d'un enregistrement des données d'état civil (« vital statistics ») fut un aspect important de l'organisation ecclésiastique de l'Europe de la Renaissance. (La récurrence des épidémies, particulièrement dans les grandes villes, a également stimulé l'intérêt pour la tenue de registres et le recueil d'informations sur les décès. L'amélioration des

statistiques d'état civil et sanitaires à répondu à la préoccupation croissante du public pour la santé et la salubrité).

Les registres paroissiaux furent la principale source d'information démographique tout au long du dix-huitième siècle. Ils doivent aussi être considérés comme les fondations des systèmes ultérieurs d'enregistrement d'état civil public. Les attitudes, habitudes et procédures construites autour des registres des églises Catholique romaine, Luthérienne, Épiscopaliennne et d'autres églises européennes furent transposées dans les nouveaux systèmes civils — comme le furent au Japon celles qui se rapportaient aux archives des communautés-familles (*koseki*).

Dans ces conditions, on a observé en Europe qu'un développement (imparfait) des statistiques d'état civil a généralement précédé le développement des enquêtes de recensement, et que leur organisation systématique s'est ensuite développée conjointement.

Cela n'a pas été le cas dans les établissements britanniques en Amérique du Nord, pour trois raisons : la multiplicité des sectes, la prédominance de sectes telles que les Baptistes, les Congrégationalistes et les Méthodistes, qui rejetaient le baptême des enfants ou le considéraient comme une cérémonie sans portée religieuse légale ; et le fait que les différents états aient tenu à conserver l'autorité sur l'enregistrement civil.

En revanche, l'organisation d'un recensement périodique est prescrit par la Constitution des États-Unis pour des raisons politiques. Dans ce pays il s'est écoulé un siècle entre l'inauguration du programme de recensements périodiques et l'inauguration d'un système de collecte de statistiques vitales. De la même manière, il est aujourd'hui plus facile d'organiser un recensement relativement fiable que de mettre en place un système d'enregistrement des données d'état civil.

La qualité des registres paroissiaux du Moyen-Âge s'améliora progressivement à la Renaissance, en raison des progrès des communications et de l'alphabétisation. La Réforme donna une vive

impulsion à cette amélioration, parce que l'enregistrement de l'affiliation religieuse revêtit alors une grande importance.

Le Concile de Trente (1545-63) accorda une grande attention à la question ; les prescriptions pour un enregistrement régulier des baptêmes, mariages et enterrements devinrent obligatoires et s'imposèrent à toutes les paroisses catholiques.

Les rois et les parlements introduisirent progressivement d'autres mesures tendant à {133} assurer un enregistrement exhaustif des événements d'état civil concernant les citoyens de toutes confessions. Des relevés annuels des naissances, mariages et décès furent publiés à Paris à partir de 1670.

C'est dans les pays de l'Europe du Nord que la transformation des registres paroissiaux en registres d'état civil fut réalisée avec la plus grande efficacité.

Une loi suédoise de 1748 faisait obligation au pasteur de chaque paroisse de remplir chaque année (par la suite tous les trois ans) des tableaux très élaborés ; les informations nécessaires étant tirées des registres courants : naissances par mois de calendrier, sexe et légitimité, mariages, dissolutions de mariages et décès par sexe, par âge et par cause. De l'information additionnelle était également requise sur les nombres de ménages et de personnes par sexe et âge, avec distribution par statut matrimonial et profession pour les personnes âgées de quinze ans et plus. Il était fait obligation de fournir l'information sur toutes les personnes de la paroisse, quelle que soit leur appartenance religieuse. Le bureau de chaque pasteur devint un « *petit laboratoire statistique* ».

En 1751 eut lieu un dénombrement exhaustif de la population de la Suède. Plus tard fut créé à Stockholm un bureau municipal d'enregistrement de la population. On introduisit finalement un système élaboré de vérification par correspondance de l'état de la population pour contrôler, pour l'ensemble du territoire, la qualité de l'enregistrement des données courantes. Des programmes similaires furent mis en place au Danemark, en Norvège et aux Pays-Bas.

En Suède une COMMISSION DES TABLEAUX (TABELL-KOMMISSIONEN) fut instituée en 1749 afin de rassembler et analyser les résultats des paroisses.

L'astronome Per WARGENTIN, qui succéda à ELVIUS comme Secrétaire de l'Académie des Sciences, devint l'inspirateur de la recherche démographique en Suède.

La commission semble avoir travaillé avec zèle, exploitant le riche matériel dont elle disposait et tenant compte des travaux des scientifiques d'autres pays : STRUYCK et KERSEBOOM aux Pays-Bas, DEPARCIEUX en France.

Elle chercha à mettre en évidence les facteurs associés aux variations de la mortalité et la fécondité. A cette époque l'information démographique était considérée en Suède comme un secret d'état, de ce fait, les premières recherches de la Commission ne furent pas publiées. Cependant, la rigueur des règles de sécurité se relâchant, il devint possible à WARGENTIN de publier, en 1766, les premières séries qui aient jamais été rendues publiques dans aucun pays, de taux de mortalité par âge à partir d'observations ; elles couvraient la période 1755-63.

Dans la plupart des pays d'Europe il a fallu attendre le milieu du dix-neuvième siècle pour que des données comparables soient disponibles, et aux Etats-Unis jusqu'au vingtième siècle.

Autour de 1700, trois pays européens mirent en œuvre des dénombrements : l'Angleterre, la France et l'Islande. Mais dans aucun des cas les résultats ne furent ni collationnés ni analysés à l'époque¹. Des dénombrements de population avaient eu lieu au cours des seizième et dix-septième siècle dans divers villes et états — quelques uns donnant l'énumération complète de la population selon le sexe, et la répartition en grandes classes d'âge.

Il y eût aussi des dénombrements dans certaines des colonies françaises et anglaises aux dix-sept et dix-huitième siècles ; vingt-cinq dénombrements coloniaux dans le territoire des Etats-Unis (cinq à

¹ Les dénombrements d'Angleterre et de France ont été signalés plus haut (première partie). Les résultats pour l'Islande ont été maintenant analysés, ils ont apporté des résultats très intéressants. (cf. Thorsteinsson, 1947).

New-York, quatre à Rhode Island). Pour le Canada, les séries commencent en 1666.

Les premières séries continues de relevés fiables d'une population nationale concernent la Suède — comme cela a été signalé plus haut — {134} mais dans ce cas, le recensement maison par maison a été rapidement abandonné au profit de l'utilisation des données fournies par le système de comptabilité continue.

On commença à dénombrer la population de la Prusse en 1748, sous Frédéric le Grand et furent ensuite organisés assez fréquemment. Des séries de recensements périodiques continuées jusqu'à nos jours débutèrent en 1790 aux Etats-Unis et en 1801 en France.

Les autres pays instituèrent ensuite rapidement des programmes de recensement. Au fur et à mesure du développement de ces programmes les informations recueillies devinrent plus nombreuses et plus spécifiques. De 1855 à 1865 des recensements exhaustifs furent organisés dans vingt-quatre états souverains. Ce nombre monta à quarante neuf pendant la période 1925-34, et, après une baisse due à la guerre, il s'éleva à soixante cinq dans les années 1945-54.

La constitution des Etats-Unis prescrivit qu'un recensement devrait être organisé dans les trois ans suivant la première session du Congrès, et répété ensuite tous les dix ans. On n'a aucune preuve tangible de ce qu'aucun des pères fondateurs ait promu cette mesure en tant que source potentielle de statistiques. Toutefois, avant le second recensement, la Société américaine de Philosophie adressa au Congrès un mémoire signé de Thomas JEFFERSON. Il recommandait de prendre « *une vue plus détaillée des habitants des Etats-Unis, sous plusieurs aspects différents* ». Il demandait qu'on recueille des renseignements détaillés sur le nombre de naissances et de personnes selon l'âge, dans le but de parvenir à évaluer « *la durée ordinaire de vie aux Etats-Unis ... et le taux d'accroissement de leur population* », ainsi que des renseignements sur la citoyenneté et la profession.

A la même époque, et dans les mêmes intentions, l'Académie des Arts du Connecticut adressa au Congrès un mémoire analogue.

Lors du premier recensement (1790) l'information fut recueillie par foyer et les noms des chefs de familles listés par localité. Le recensement distinguait les males blancs libres en dessous et au dessus de 16 ans. Les autres personnes étaient classées par sexe, couleur, et statut (libre ou servile), mais pas selon l'âge.

À l'occasion des collectes qui eurent lieu entre 1800 et 1840, on vit graduellement se préciser le renseignement du groupe d'âge, et l'introduction progressive des questions sur de nouveaux thèmes. En 1830 SADLER construisit des indicateurs de fécondité pour la population blanche des États-Unis en 1820 en utilisant le rapport du nombre d'enfants de moins de 10 ans au nombre de femmes de 16 à 44 ans, et des données issues du recensement de 1821 en Irlande. En 1843 le Professeur George TUCKER, qui avait participé à l'organisation du recensement, publia ces ratios pour les différents états.

Un Acte du Congrès de 1819 institua la tenue obligatoire de listes de passagers pour tous les navires arrivant aux États-Unis en provenance de ports étrangers. Les renseignements provenant de ces listes furent collationnés par le Département d'État (période 1820-74) puis par le Département du Trésor (1867-95). C'est le *Bureau de l'Immigration*, (nommé ensuite : *Bureau de l'Immigration et de la Naturalisation*) qui sera chargé, à partir de sa création en 1892, de la responsabilité des statistiques courantes dans ce domaine. Dans les dernières décades du dix-neuvième et les premières décades du vingtième siècle, les programmes de recensement donnèrent une grande importance à la collecte d'information sur les immigrants et leurs enfants.

Une innovation radicale apparut avec le septième recensement (1850), changement motivé par les défauts des procédures antérieures et au souhait qui s'exprimait de plus en plus que le recensement fournisse des informations plus utiles et plus significatives socialement, à l'instar des statistiques des autres pays. James D. B. DEBOW, éditeur de la *Revue commerciale du Nord et de l'Ouest* (New-Orleans) contribua à la définition des procédures et {135} fut ensuite chargé de la publication des résultats.

Dans le nouveau protocole, les renseignements relatifs à chaque individu étaient inscrits sur une ligne du tableau de population, ce qui permettait une classification détaillée et des croisements de deux ou plusieurs critères.

Autre trait remarquable du septième recensement : la tentative d'évaluer à partir du recensement le mouvement naturel de l'année précédente. On posa ainsi à chaque personne des questions sur le mariage et la fréquentation scolaire au cours de l'année, notamment. On chercha à estimer les naissances à partir de renseignements sur les enfants vivants au moment du recensement et sur les décès des années précédentes. On utilisa un formulaire spécial pour relever les décès survenus l'année précédente. Cette méthode destinée à pallier l'absence d'enregistrement des données de mouvement de la population fut utilisée pendant tout le dix-neuvième siècle, elle fut abandonnée en raison de la mauvaise qualité des résultats.

En 1899 le Bureau du Recensement devint un organisme permanent du gouvernement fédéral, par une décision du Congrès. Auparavant chaque recensement avait été organisé par une équipe ad hoc, qui se dispersait après la publication des résultats.

Le bureau du Recensement reçut dans ses attributions le collationnement et la publication des statistiques de mortalité, que devaient fournir les états et les villes, à compter de 1900 et pour les années suivantes.

L'enregistrement national des décès couvrait à l'époque 10 états, le district de Columbia, et 134 villes dans d'autres états : c'est-à-dire toutes les zones dans lesquelles la loi avait rendu l'enregistrement obligatoire et dans lesquelles la qualité des résultats satisfaisait à certains critères. Le domaine couvert s'élargit progressivement, jusqu'à concerner la totalité de la nation pour la première fois en 1933.

Toutefois, des données de mouvement de la population avaient été publiées au niveau des états bien avant cette date, à commencer par le Massachusetts en 1842. Le domaine concerné par un enregistrement national des naissances fut défini en 1915. C'est en 1933 également qu'il fut étendu à la totalité de la nation. L'enregistrement des

naissances resta très lacunaire pendant les années trente mais la complétude s'est grandement améliorée depuis cette époque.

L'Office national de l'Etat Civil (qui est devenu un organe du *Département de la Santé, de l'Éducation et du Bien-être*) a également en charge la publication et la diffusion, au niveau national, de l'information relative aux mariages et aux divorces ; mais de nombreux états ne communiquent toujours pas leurs données sur ce sujet et l'information disponible est très variable selon les états. Il n'y a toujours pas de programme national adéquat de collecte sur les mariages et les divorces.

En Europe l'instauration de recensements périodiques a été généralement contemporaine du développement des statistiques d'état civil. En France, un système national d'enregistrement des statistiques d'état civil avait été institué à la fin de l'Ancien Régime. Un décompte annuel des nombres de naissances, de mariages et de décès fut instauré dans chaque *généralité* en 1770 et maintenu jusqu'en 1783. Il y eut une publication partielle de ces données courantes dans les Mémoires de l'Académie des Sciences (1786-88). Un dénombrement de la population fut entrepris en 1790.

Durant la période napoléonienne, un nouveau programme de collecte d'information démographique fut instauré, il continua en se renforçant par la suite, par des améliorations et modifications progressives. Les gouvernements révolutionnaires avaient institué le principe responsabilité publique de l'enregistrement de l'état civil.

En 1800, Lucien BONAPARTE, alors Ministre de l'Intérieur, ordonna la tenue d'un recensement de l'ensemble de la population de la France. Un recensement eu lieu en 1801, et ensuite régulièrement tous les cinq ans (hormis les interruptions dues aux guerres). Ces dénombrements ont atteint un certain degré d'exactitude pendant les années 1830. Le bureau de la STATISTIQUE GÉNÉRALE fut créé en 1833, chargé des dénombrements et {136} des statistiques d'état civil. Une information détaillée sur la distribution par âge de la population ne fut toutefois disponible qu'à partir de 1851.

En Angleterre-Galles un système national d'enregistrement d'état civil fut instauré en 1837 sous le contrôle du bureau de l'Officier général de l'État civil (*Registrar General*), mais l'enregistrement des données vitales ne devint obligatoire qu'en 1874. En 1839 William FARR, docteur en médecine, alors âgé de trente deux ans, fut nommé «*compilateur de résumés (?)*» (*compiler of abstracts*). Il fut par la suite pendant de longues années le mentor des statistiques démographiques officielles en Angleterre-Galles, bien qu'il n'en ait jamais été le directeur en titre. Les recensements britanniques qui se tenaient tous les dix ans depuis 1801 furent placés sous le contrôle de l'Officier général de l'état civil. L'information sur les classes d'âge quinquennales fut donnée pour la première fois au recensement suivant (1841). Ainsi c'est à la même époque que l'information sur la composition par âge de la population devint accessible en Angleterre, en France et aux États-Unis, au milieu du dix-neuvième siècle. C'est aussi à ce moment que se situe la vogue de la production de grands ensembles d'information statistique sur de nombreuses autres questions.

Westergaard a qualifié la période 1830-49 d'« *ère de l'enthousiasme* ». Une série de congrès internationaux de statistique, organisés principalement à l'initiative d'Adolphe QUÉTELET, commença par une réunion à Bruxelles, en 1853. Ces congrès s'occupaient principalement des questions d'organisation des services officiels de statistiques, de la formulation de normes, et de l'amélioration de la comparabilité des statistiques officielles. Cette fonction fut assumée par la suite par l'INSTITUT STATISTIQUE INTERNATIONAL, mais en insistant particulièrement sur les méthodes d'analyse et des aspects essentiels des investigations statistiques. C'est aujourd'hui le Conseil Économique et Social des Nations-Unies, assisté dans l'hémisphère occidental par l'Institut Statistique Inter-américain qui assume la responsabilité du développement international et de la coordination des activités statistiques relatives à la démographie.

Les Recensements des Indes Britanniques, à partir de 1870, fournirent le premier corpus de données démographiques pour un grand pays extra-européen. Le remarquable système officiel d'enregistrement familial du Japon, bien qu'il ne constitue pas une source utilisable de

statistiques nationales, établit des règles de conduite et de procédure qui rendirent possible l'instauration en 1920 d'un programme très efficace d'énumérations, de recensements et de statistiques d'état civil. Le recensement de la Chine en 1953-54 comblera la lacune d'information sur la population du monde la plus importante, pour autant que les résultats détaillés annoncés soient publiés.

La situation des statistiques démographiques en Amérique Latine a considérablement évolué. Un remarquable programme de contrôle et de développement des statistiques fut conduit sous la direction de l'Institut Brésilien de Géographie et de statistiques, mais les systèmes de statistiques d'état civil sont mieux développés dans d'autres pays d'Amérique Latine. Une époque nouvelle pour les recensements s'est ouverte avec la coopération des pays de cette hémisphère pour l'organisation du recensement des Amériques de 1950.

L'efficacité et la portée des programmes de recensement modernes a grandement bénéficié de l'introduction de procédures de sondage, ainsi que des progrès des procédés mécaniques et électroniques. Il semble que ce soit à l'occasion du recensement de 1900 en Norvège et en 1901 au Danemark que les méthodes de sondage furent introduites.

Mais il fallu attendre quelques temps pour l'usage de ces méthodes se généralise. Des opérations d'enquêtes par sondage à grande échelle furent organisées dans les années trente aux États-Unis par des agences spécialisées.

C'est en 1940 qu'un plan de sondage fut utilisé pour la première fois dans un recensement décennal aux États-Unis. {137} Peu de temps après, la responsabilité de l'organisation de l'*Enquête mensuelle sur la Force de Travail*, développée par l'Administration pour le Progrès de l'Emploi, fut transférée au Bureau des Recensements ; ceci se développera ensuite pour devenir l'*Enquête courante de population*. (*Current Population Survey*).

Sous la direction de P. C. Mahalanobis, l'Institut Statistique Indien (Indian Statistical Institute) est devenu une des agences de pointe dans le développement de programme de larges enquêtes par sondages pour recueillir des données économiques, sociales et démographiques.

Le recensement par sondage de la population africaine de Rhodésie (...) marque une autre avancée. Le développement de méthodes de sondage efficaces a révolutionné la recherche portant sur des aspects particuliers de la démographie.

Les démographes ont une conscience aiguë des défauts et des erreurs dans les données dont ils disposent. Il leur arrive pourtant parfois de considérer la disponibilité d'une grande quantité de ces ressources, qui sont effectivement la condition d'un travail scientifique dans ce domaine, comme allant de soi. Mais si nous pensons au travail des officiers d'état civil locaux dans le Kansas, à Mexico, et au Japon, les agents recenseurs au Costa Rica, en Islande, et en Inde ; les statisticiens et les employés à Helsingfors, Rangoon et Léopoldville, on se rend compte qu'une armée de travailleurs produit les données nécessaires à la mesure des tendances et processus démographiques partout dans le monde, ceci sans commune mesure avec ce que les premiers démographes auraient jugé possible.

Le total cumulé des enregistrements des dix dernières années doit avoir requis la saisie et le traitement de milliards d'items. Dans le même temps les efforts s'orientent maintenant sur l'amélioration de la complétude et de la qualité des données de base.